



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCUTION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PROCUREUR

La Haye, 3 juin 2015

Allocution de Serge Brammertz,
Procureur, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie,
devant le Conseil de sécurité des Nations Unies

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie pour l'occasion qui m'est donnée de vous présenter les progrès accomplis par le Bureau du Procureur dans l'achèvement de son mandat.

Au cours de la période considérée, nous nous sommes rapprochés de la fin de nos travaux dans le cadre des derniers procès en première instance et en appel devant le Tribunal.

À la fin de la période considérée, quatre procès en première instance étaient encore en cours. Dans l'affaire Mladić, la Défense a poursuivi la présentation de ses moyens. Comme il a été dit précédemment, mon Bureau rouvrira brièvement, dans le courant de ce mois, l'exposé des moyens à charge pour présenter les éléments de preuve récemment mis au jour suite à la découverte de la fosse commune de Tomašica. La présentation de ces moyens prendra neuf heures dans le prétoire.

Le procès dans l'affaire Hadžić a été ajourné en octobre 2014 en raison de l'état de santé de l'accusé et il n'a pas encore repris. Dans les affaires Šešelj et Karadžić, nous attendons toujours le jugement qui devrait être prononcé plus tard cette année.

Au cours de la période considérée, la Chambre d'appel a rendu ses arrêts dans les affaires Popović et consorts et Tolimir, confirmant pour une grande partie les déclarations de culpabilité, notamment pour génocide, que nous avons obtenues en première instance. Il ne reste désormais que trois affaires en appel.

Le procès en appel dans les affaires Stanišić et Simatović et Stanišić et Župljanin devrait se tenir plus tard cette année.

Dans l'affaire Prlić et consorts, nous sommes parvenus à déposer dans les délais nos mémoires en appel. Pour cela, nous avons dû, entre autres, répondre, après les avoir examinés et analysés, à 168 moyens d'appel soulevés par la Défense dans des écritures comptant près d'un millier de pages.

Notre équipe a accompli cette tâche immense en moins de quatre mois, travaillant jour et nuit. Les efforts considérables déployés par les membres de cette équipe à cette occasion témoignent de leur détermination sans faille à terminer rapidement et efficacement le travail du Bureau du Procureur, et ce, en dépit des difficultés bien réelles posées par les départs du personnel. La Division des appels se consacre à présent entièrement à la préparation des arguments oraux qui seront présentés au procès en appel dans ces trois dernières affaires.

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Twitter](#) et [Youtube](#) et [Facebook](#)

Bureau du Procureur

Churchillplein 1, 2517 JW The Hague. P.O. Box 13888, 2501 EW The Hague. Netherlands

Tel.: +31-70-512-8958

Monsieur le Président, Excellences,

Les pays de l'ex-Yougoslavie continuent de coopérer avec mon Bureau et de répondre comme il se doit à nos demandes d'assistance. La coopération des États dans tous les domaines d'activité du Bureau du Procureur demeure une obligation et continuera d'être étroitement surveillée.

Mon Bureau prend acte des résultats importants qui ont été obtenus pendant la période considérée en matière de coopération régionale dans le cadre d'affaires de haut niveau. Cette coopération comprend les arrestations conjointes effectuées par les autorités de Bosnie-Herzégovine et de Serbie. Ces développements sont des signes positifs donnant à penser que les autorités nationales répondent aux préoccupations que nous avons exprimées par le passé. Nous les exhortons à continuer de montrer concrètement leur engagement en faveur de la coopération et d'une reconnaissance plus générale des responsabilités pour les crimes de guerre.

Dans le même temps, il est important de souligner qu'à ce jour, seul un nombre limité des affaires portées devant les juridictions nationales a fait l'objet de poursuites. Davantage d'efforts devraient être également fournis dans les affaires les plus complexes et hautement prioritaires, particulièrement celles concernant des responsables de haut rang ou de rang intermédiaire.

Il est évident à présent que pour obtenir d'autres résultats concrets sur le plan judiciaire national, une approche plus stratégique doit être adoptée dans le cadre des enquêtes et des poursuites pour crimes de guerre.

Dans mes rapports précédents, j'ai signalé que la gestion et la direction devaient être améliorées au sein du parquet de Bosnie-Herzégovine. Mon Bureau continue d'aborder les difficultés persistantes avec ce parquet, notamment la pratique qui consiste à morceler les affaires liées entre elles en une série de procès.

Mon rapport souligne également les résultats obtenus par le parquet s'agissant des crimes liés au génocide de Srebrenica. Nous l'exhortons à faire en sorte que l'approche stratégique et les pratiques efficaces adoptées par son équipe chargée des crimes commis à Srebrenica soient appliquées dans d'autres affaires au stade de l'enquête et des poursuites.

Ce qui m'amène aux affaires dites de catégorie 2 transférées par mon Bureau. Lors de ma récente mission à Sarajevo, le Procureur général n'a pu faire état que de progrès limités. Il a néanmoins donné l'assurance ferme que des décisions sur les poursuites seront prises dans toutes les affaires non terminées d'ici à la fin de l'année. Bien que de tels engagements aient déjà été pris, nous avons bon espoir qu'ils seront cette fois respectés.

Nous continuons de penser que ces difficultés et d'autres peuvent être surmontées s'il existe une véritable volonté nationale de prendre en charge la justice après le conflit, soutenue comme il se doit par la communauté internationale. Mon Bureau continuera de travailler directement avec les autorités nationales et de les encourager à prendre pleinement en charge le processus d'établissement des responsabilités, tout en les aidant à améliorer leurs méthodes de travail et à tirer parti des enseignements de notre expérience.

Monsieur le Président, Excellences,

Lors de nos entretiens, les victimes de toutes les communautés s'accordent à dire que la recherche des personnes disparues continue d'être une priorité essentielle. Si des résultats importants ont déjà été obtenus, il y a encore trop de familles qui ne savent pas ce qu'il est advenu de leurs proches. Il reste encore des efforts à faire.

Les autorités de Bosnie-Herzégovine devraient tout particulièrement tenir compte des recommandations publiées récemment par la Commission internationale pour les personnes disparues. Il est essentiel que la loi sur les personnes disparues soit entièrement mise en œuvre et que les autorités nationales prennent entièrement en charge ce travail crucial.

De son côté, mon Bureau participe avec ses partenaires clés aux efforts intensifs qui sont déployés pour renforcer le processus de recherche des personnes disparues en Bosnie-Herzégovine en réexaminant les preuves et informations disponibles. Si ces efforts sont couronnés de succès, nous étudierons comment les étendre à d'autres États de la région.

Monsieur le Président, Excellences,

Pour conclure, l'objectif premier de mon Bureau est d'achever rapidement ses activités conformément à la Stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal. Nous poursuivrons la réduction de nos effectifs au fur et à mesure que les procès en première instance et en appel se termineront, tout en continuant de consigner et de partager nos expériences.

Le mois prochain marquera le vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica. Ce sera l'occasion de se souvenir de toutes les victimes des conflits qui se sont déroulés en ex-Yougoslavie et de reconnaître que les survivants font un travail extraordinaire pour construire un avenir de paix. Ce sera aussi l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer son engagement en faveur de la justice en matière des crimes passés et de la prévention de la récidive.

Je vous remercie de votre attention.